

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE *Version 4 – Avril 2023*

### 1- Généralités

Toute commande avec AVEYRON LABO implique l'application des présentes conditions générales de vente vis-à-vis du client lorsque celui-ci a donné son accord exprès et écrit. Ces commandes concernent l'ensemble des prestations fournies par AVEYRON LABO. Les conditions générales de vente d'AVEYRON LABO s'appliquent également lorsqu'AVEYRON LABO émet une facture. Les devis et conventions signés par AVEYRON LABO et l'acheteur ainsi que les bons de commande et les fiches de demandes d'analyses signées par le client ont une valeur contractuelle.

Les Conditions Générales et Techniques de Vente détaille les droits et les obligations d'AVEYRON LABO et de son client dans le cadre de la vente des prestations confiées à AVEYRON LABO par ledit client. Elles sont accessibles sur le site internet et sur les contrats.

### 2- Commande

La commande est réputée être de nature contractuelle et définitive à la date de réception de celle-ci. Toute commande fera l'objet d'une facturation. La commande doit être complétée de toutes les informations nécessaires.

Une modification de la commande entraîne soit une nouvelle commande, soit un avenant qui doit être accepté par les deux parties au contrat. Si la commande est annulée par le client, la commande sera supprimée et aucun résultat ne sera fourni. En revanche, aucune commande ne pourra être considérée annulée par le client sans l'accord tacite d'Aveyron Labo ; par ailleurs une commande n'est pas annulable une fois les analyses démarrées.

### 3- Prix

Les tarifs en vigueur sont ceux en application lors de la commande. Les frais de port sont à la charge du client. Les tarifs sont réactualisés chaque année. Si la commande est de nature contractuelle, le client est informé de toutes modifications tarifaires.

Un paiement anticipé est possible avant la réalisation de la prestation. La réactualisation tarifaire sera toujours possible dans ce cas et le client devra s'acquitter du supplément.

### 4- Exécution de la prestation analytique

AVEYRON LABO effectue les prestations selon l'ordre des commandes. Néanmoins, certaines commandes peuvent être exceptionnellement réalisées en priorité moyennant majoration du prix initial compte tenu de l'urgence de la commande.

Le client peut demander à AVEYRON LABO de procéder à une méthode spécifique par écrit sur la commande. Si tel n'est pas le cas, AVEYRON LABO se réserve le droit de procéder à la méthode d'analyse la plus appropriée, sans que la responsabilité d'AVEYRON LABO puisse être remise en cause. En l'absence de spécifications précisées à la commande, AVEYRON LABO appliquera les méthodes d'analyses décrites dans son catalogue disponible sur demande ou directement sur le site internet AVEYRON LABO.

Les échantillons remis à AVEYRON LABO aux fins d'analyses ne sont pas restitués.

### 5- Délais de livraison

Les délais de résultats sont donnés à titre indicatif sur le catalogue AVEYRON LABO disponible sur demande ou directement sur le site internet AVEYRON LABO. Tout retard ne peut donner lieu à indemnisation. Aucun retard ne peut entraîner l'annulation de la commande, sauf en cas de stipulation expresse et écrite du client et acceptation d'Aveyron Labo.

### 6- Réclamation

Toute réclamation reçue est enregistrée, vérifiée et traitée par AVEYRON LABO. Le processus de traitement des réclamations est disponible sur demande.

### 7- Limitation de responsabilité

A la suite d'une mauvaise exécution ou d'une inexécution contractuelle d'AVEYRON LABO, le montant de l'indemnité à payer au client sera au maximum égal au montant de la prestation commandée et concernée. AVEYRON LABO est tenu uniquement à une obligation de moyen et s'engage à exécuter la demande du client.

### 8- Règlement

Toutes nos factures sont payables à Rodez à 30 jours, date de la facture par prélèvement automatique ou tout autre moyen de paiement, mention étant faite pour les redevables de la TVA que seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à une déduction. En cas de prélèvement automatique, la facture vaut avis de prélèvement. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement anticipé.

### 9- Retard, défaut de paiement et pénalités de retard

Le défaut de paiement total ou partiel de la facture à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, allocation à AVEYRON LABO d'intérêts de retard au taux BCE majoré de 10 points et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros prévue à l'article L441-6 du Code de Commerce.

Tout retard de paiement implique un rappel dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Une deuxième relance sera envoyée dans un délai de 90 jours à compter de la date d'émission de la facture. Si le paiement n'a toujours pas été reçu, une mise en

demeure avec LRAR sera effectuée dans un délai de 120 jours à compter de la date d'émission de la facture. En dernier recours, AVEYRON LABO pourra poursuivre le client devant le tribunal. Les frais seront supportés par le client.  
Sans préjudice de ce qui précède, en cas de défaut de paiement, AVEYRON LABO se réserve le droit de suspendre voire annuler la commande en cours, d'exiger le paiement immédiat du reste du solde dû ou d'exiger le paiement comptant pour tout autre commande ultérieure avec le client.

#### 10- Clause résolutoire

En cas de non-respect des obligations de la part du client, AVEYRON LABO pourra décider de la résolution du contrat en cours.

#### 11- Force majeure

Dans tous les cas de force majeure, AVEYRON LABO ne saurait être tenu responsable de ne pas avoir donné une suite normale à une commande.

#### 12- Transmission des rapports d'analyse

L'acceptation du devis ou de la convention vaut accord du client pour l'envoi **du rapport d'analyse dématérialisé sous réserve d'une Convention de Preuve complétée, signée par le client et retournée au laboratoire.**

AVEYRON LABO ne pourra pas être tenu pour responsable des retards dus par les services postaux.  
Tous les messages par voie papier ou électronique sont confidentiels et sont sous la responsabilité du client.  
Tous les résultats d'analyse d'AVEYRON LABO sont envoyés avec papier en-tête.

#### 13- Renonciation

Le fait pour AVEYRON LABO de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

#### 14- Compétence juridictionnelle

En cas de litige de toute nature, contestation ou difficulté d'interprétation des présentes conditions générales, sera seul compétent le Tribunal de Commerce de Rodez 12000 France à moins qu'AVEYRON LABO ne préfère toute autre juridiction compétente.  
Si les conditions générales de vente doivent être traduites en langue étrangère, le français prévaudra concernant toutes sortes de litige ou difficultés d'interprétation.  
Néanmoins, les parties rechercheront en premier lieu un accord amiable.

#### Accord

**En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissances et acceptez les Conditions de Vente Générales et Techniques.**

**Nom du signataire :**

**Date :**

**Signature et Cachet de l'entreprise**